



Gestion d'un bien immobilier et divorce

Par **veron**, le **23/01/2012 à 19:50**

Bonjour,

Le 09 mars 2010 une ordonnance de non conciliation ordonnait à mon mari de me payer une pension .Il devait également payer toutes les charges de la communauté afférent ensuite suite à une ordonnance du 24 octobre 2011 le juge m'a donné en gestion un appartement que nous avons à la montage !mon futur ex époux devait 29000 euros de charges depuis janvier 2011, j'ai payé ma quote part depuis octobre 2011(date de l'ordonnance) jusqu'à ce jour ,le syndic me réclame le passif ,Mon avocat me dit que l'ordonnance prend effet le 24 octobre 2011 mais l'avocat de la partie adverse dit le contraire !!je ne travaille pas ,je n'ai jamais travaillé car j'ai élevé mes enfants pendant 24ans !!je ne touche que 1000euros de pension et de plus je suis atteinte de 2cancers !!! Quel est votre avis sur la question ,est ce à moi de régler le passif(tout en sachant que mon futur ex louait cet appartement à la semaine et qu'il ne m'a jamais donné la moitié des loyers depuis 2010 pourtant l'ordonnance du 9 mars stipulait qu'il devait me verser la moitié des loyers)

Merci de vos réponses

Cordialement